



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2015 à 20H30

Ouverture de la séance à 20h45.

Etaient présents (15):

Martine BREMOND, Sylvie CAVALLARO, Christel DE LONGUEVERGNES, Laurent ETIENNE, Nadia FRATICELLI, Françoise GILLET, Eric GILLET, Emmanuel HUGOU, Caroline LECLERC, Francis MARUZZOLO, Maurice MATHIEU, Arlette RUIZ, Alain THOUROUDE, Jean-Marcel VEGLER,

Etaient représentés (4):

Carine OZIEL MALKA : procuration donnée à Jean-Marcel VEGLER,
Michel PARME : procuration donnée à Nadia FRATICELLI,
Sandrine FANGUIAIRE : procuration donnée à Laurent ETIENNE,
Jacques CHAIX : procuration donnée à Sylvie CAVALLARO.

Absent : Nicolas BERNE.

Nomination du secrétaire de séance : Martine BREMOND.

Approbation des deux derniers comptes rendus :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur les précédents comptes rendus du conseil municipal.

Madame FRATICELLI fait remarquer que la partie financière du marché de la Maison de Retraite ne figure pas sur le compte rendu du 12/11/2015 et que sur celui du 17/11/2015 le numéro d'agrément de la société Provence Délices ne correspond pas à celui donné en séance.

Madame FRATICELLI critique le contenu du compte -rendu et conteste la légalité de celui-ci (comme pour les autres). Un peu plus tard en séance Monsieur le maire fait lecture d'un texte de loi qui précise, par rapport aux remarques faites sur le point de la rédaction des précédents comptes-rendus de conseils et de leur contenu, que seul le secrétaire de séance est décisionnaire de ce qui est notifié ou pas sur celui-ci.

Monsieur le Maire passe au vote : 14 voix POUR - 4 voix CONTRE

Tarifs cantine :

Le changement de prestataire ayant entraîné une augmentation du prix du repas il est proposé une modification du tarif payé par les familles. Le prix du repas était de 2,87 € TTC pour Provence Plats, la participation des parents était de 2 €, la mairie prenait en charge la différence. Le coût du repas de Provence Délices (société la moins disante au moment de la renégociation du contrat) est de 3,33 € TTC, soit une augmentation de 0,46 €. Il est proposé de porter la participation parentale à 2,50 € à compter du 1^{er} janvier 2016. Monsieur ETIENNE fait remarquer que les enfants mangent mieux depuis le changement de prestataire et que ce point est important. Monsieur THOUROUDE indique les prix qui se pratiquent dans les communes voisines, ils sont tous supérieurs au tarif que nous proposons.

Monsieur le Maire passe au vote : Madame FRATICELLI refuse de participer à celui-ci parce qu'elle n'a pas eu d'information préalable à la réunion, Monsieur VEGLER, et par procuration, Madame OZIEL MALKA, font de même. Monsieur PARME, par procuration, s'abstient.

Vote : 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Parc informatique :

Le renouvellement du parc informatique avait été prévu sur le budget investissement de 2015 mais finalement on s'oriente sur de la location qui sera donc imputée sur le budget fonctionnement de 2016. Cette prestation concernera 5 nouveaux ordinateurs (seulement 2 PC et 1 portable du parc actuel seront conservés, nettoyés et mis à jour) et un service de maintenance qui sera assuré par la société BUROTIK. Le contrat de location, avec option d'achat pour 1 € symbolique au terme des 36 mois, représente un coût de 585,50 € par mois. Au terme de ces 36 mois nous aurons l'option de reprendre de nouveaux ordinateurs ou de les acquérir pour 1€ et continuer sur une prestation de maintenance uniquement. Le logiciel « Magnus » actuellement utilisé sera conservé puisqu'il donne satisfaction, il est fourni par la société Berger-Levrault qui en assure également la maintenance.

Suite à une réflexion d'un membre du conseil municipal Madame FRATICELLI se dit agressée et précise qu'elle peut en faire la preuve par les enregistrements qui sont faits lors des réunions. Si les enregistrements en séance sont autorisés parce qu'il s'agit de réunions publiques il n'en reste pas moins qu'ils doivent faire l'objet d'une précision préalable aux séances par son auteur afin que chacun autour de la table en soit informé.

Depuis le début du mandat aucune demande en ce sens n'a été faite.

Cette parenthèse étant faite Monsieur le Maire passe au vote : 18 POUR

Circuits pédestres et VTT :

Ce point est ajourné. Le projet porté par l'Office du Tourisme de Gréoux nécessite une analyse foncière pour quelques kilomètres de pistes.

Schéma de mutualisation :

Le bureau communautaire a délibéré pour déterminer comment organiser les services mutualisables présents ou manquants sur les communes. Le Président de la CCPV, Monsieur DE BOISGELIN fera une présentation de la CCPV dans le courant du 1^{er} trimestre 2016 au Conseil Municipal. La mutualisation de certains services existe déjà au niveau de la communauté de commune (cela concerne l'urbanisme, le SIG, l'entretien des bâtiments communautaires, les centres de loisirs...) Cette première ébauche du schéma répond à une obligation réglementaire.

Monsieur le Maire passe au vote : 18 POUR

SYMIELECVAR :

Le Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var propose de percevoir des redevances d'occupations provisoires des sols sur les chantiers en cours sur les réseaux de transport d'électricité et de gaz. Pour cela il est nécessaire de délibérer sur le principe et sur le mode de calcul.

Monsieur le Maire passe au vote : 18 POUR

Participation PNRV :

Une provision avait été faite pour les travaux de nettoyage des berges du lit du bas Verdon (lieu dit la Paludette) pour un montant initial de 1584 €. Le Conseil Départemental du Var se désengageant de ce projet, il est donc demandé aux communes de prendre en charge le montant supplémentaire nécessaire. Pour notre commune cela représentera une somme de 615,38 € TTC maximum.

Monsieur le Maire passe au vote : 18 POUR

Attribution des gîtes – signature des baux :

Monsieur le Maire fait lecture de la précédente délibération donnant tout pouvoir à Monsieur Francis GILLET pour signer les baux. Le bail type existant est conservé en l'état et sera montré aux avocats pour d'éventuelles modifications réglementaires. Il est nécessaire de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de ces baux.

Monsieur le Maire passe au vote : 18 POUR

Il est indiqué que l'un des gîtes a été attribué provisoirement, pour une période de 8 à 10 mois, à un couple ayant perdu son logement. Cette décision a été prise après avis des membres du CCAS. A la fin de cette période les travaux nécessaires à la réhabilitation de ce logement seront engagés.

Monsieur le Maire passe au vote : 18 POUR

Subvention exceptionnelle « fête des moissons » :

Il est rappelé que jusqu'en 2014 la fête des moissons était organisée par l'office du tourisme et coûtait à la commune environ 17 000 € (dont 2 500€ de subventions autres). En 2015, à la demande de M. le Maire une association a été créée pour en faciliter le fonctionnement, le sponsoring, l'obtention de subventions... Le Conseil Départemental n'ayant pas donné la subvention demandée (l'association ayant moins d'un an d'existence) il est demandé à la commune de donner un complément de 4 800€ pour les dépenses non couvertes à ce jour. Une subvention de 3 640 € avait déjà été attribuée, cela porte donc la subvention totale à 8 440 € ce qui représente 50% de moins de financement pour la commune par rapport à l'édition 2014.

Monsieur le Maire passe au vote : Monsieur ETIENNE faisant partie de cette association ne participe pas au vote et sort de la salle. Pour la même raison la procuration de Monsieur CHAIX ne sera pas utilisée. Madame FRATICELLI refuse de participer à celui-ci parce qu'elle n'a pas eu d'information préalable à la réunion et indique qu'il en est de même pour Monsieur PARME. Reste 2 CONTRE et 12 POUR.

DM transferts du 20 au 21 :

Les frais d'études des travaux de la maison de retraite de 2013, d'un montant de 37 917 €, doivent être passés en immobilisation et passent donc du compte 20 au compte 21.

Monsieur le Maire passe au vote : 4 CONTRE – 14 POUR.

Questions diverses :

- ✓ Les vœux du Maire à la population auront lieu le 10 janvier à 11 H 30
- ✓ Les vœux au personnel sont programmés pour le 18 décembre à 18 H 30
- ✓ Schéma départemental de la coopération intercommunal : le projet est présenté succinctement aux membres du conseil municipal. Il n'y a pas de délibération à prendre pour l'instant.
- ✓ Information sur les permis de construire :
 - En 2014 :
 - 13 permis pour des maisons ont été déposés – il y a eu 4 refus et 1 annulation
 - 15 permis divers (garage, modification, extension...) - 4 refus
 - En 2015 :
 - 24 permis maisons – 1 annulation – 5 refus
 - 24 divers – 1 annulation – 5 refus

La séance est levée à 22 H 15.

FIN DE SEANCE

